

MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@Min Finances

Paris, le 7 avril 2015 N° 266

COMMUNIQUÉ de Michel SAPIN

Michel SAPIN dément les allégations erronées concernant l'action du ministère des finances dans la procédure relative au rejet des comptes de campagne de Nicolas SARKOZY

Des informations de presse en date du 5 avril font état de propos qu'aurait tenus Nicolas SARKOZY lors de son audition devant les juges d'instruction dans le cadre de la procédure relative au rejet des comptes de campagne du candidat lors de l'élection présidentielle de 2012 et au paiement par l'UMP des pénalités arrêtées définitivement par le Conseil constitutionnel.

En réponse à des assertions erronées voire mensongères laissant penser que le ministère des finances et des comptes publics n'aurait volontairement pas fait parvenir aux juges des documents utiles dans la procédure, Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, tient à préciser que les notes de ses services ont été transmises à la Justice lorsqu'elle en a fait la demande, en novembre 2014, dans le respect des règles de la procédure judiciaire.

Les services du ministère coopèrent évidemment pleinement avec les magistrats, qui effectuent leur travail en toute indépendance.

Le débat qui s'est instauré, dans le cadre des procédures judiciaires, entre Nicolas SARKOZY et les juges d'instruction est d'ordre strictement juridique et se suffit à lui-même, sans qu'il soit besoin d'en faire une question politique, voire politicienne.

Contact presse:

Cabinet de Michel SAPIN 01 53 18 41 13

sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr

